

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Bouaye

Par arrêté préfectoral n° 2014/BPUP/119 du 15 décembre 2014, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par M. le Maire de la Commune de Bouaye, Hôtel de ville, 12 rue de Pornic 44830 BOUAYE, concernant le réaménagement du ruisseau de La Lande aux Fées à Bouaye, opération réglemantée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu **du jeudi 8 janvier 2015 au lundi 9 février 2015 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs, dans la commune de Bouaye.

Mme Natalie REBOUL-BELLOUARD, juriste des collectivités territoriales, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Claude HENRY, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Bouaye où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Bouaye (12 rue de Pornic, 44830 Bouaye).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de Bouaye aux jours et heures suivants :

- le jeudi 8 janvier 2015 de 9h15 à 12h15
- le mardi 13 janvier 2015 de 15h30 à 18h30
- le samedi 24 janvier 2015 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 30 janvier 2015 de 13h45 à 16h45
- le lundi 9 février 2015 de 14h30 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Bouaye, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le Maire de la Commune de Bouaye, hôtel de ville, 12 rue de Pornic, 44830 Bouaye, téléphone : 02.51.70.55.55.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.